

Compte rendu du CTL du 30 novembre 2012

Sur six points à l'ordre du jour, seul le point concernant les ponts naturels faisait l'objet d'un vote.

Tous les autres points constituaient une information de la direction aux membres du CTL.

Pour FO DGFIP, que cette instance soit réduite à une simple réunion d'information en dit long sur la rénovation du dialogue social prôné par la Direction Générale.

Point soumis au vote

Ponts naturels :

Deux possibilités pour l'année 2013 :

- Vendredi 10 mai 2013
- Vendredi 16 août 2013

FO DGFIP a voté pour ces deux ponts naturels.

Pour FO DGFIP il est important que tous les personnels d'un poste ou d'un service puissent prendre ces ponts sans avoir à assurer les obligations du service quelles qu'elles soient.

Points d'informations

Conditions de vie au travail :

- Les espaces de dialogues (EDD)
- Le tableau de bord de veille sociale (TBVS)
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

EDD

« Les EDD correspondent à une démarche participative et volontaire pour les agents et les cadres appelés à s'exprimer sur leur approche du travail en vue de faire émerger des pistes d'amélioration. Ils sont des lieux d'échanges sur l'organisation du travail... »

Dans le Val d'Oise, un premier EDD a été initié par la Direction Locale à l'adresse des Inspecteurs occupant les fonctions d'adjoint au responsable d'une unité de travail.

Neuf Inspecteurs des deux filières ont répondu à l'invitation. Il a fait l'objet de deux réunions – 23 mai et 4 octobre 2012.

Il a permis aux adjoints d'échanger sur tous les aspects de leur fonction et de faire des propositions d'amélioration.

FO DGFIP constate que le nombre des préoccupations relevées rejoint nos revendications formulées à plusieurs reprises depuis la fusion :

- Communication aux adjoints ;
- Participation et association des adjoints aux décisions ;
- Dérive du positionnement de l'adjoint

Nous craignons que les propositions des participants soient utilisées par la Direction Générale pour atteindre ses propres buts et non l'amélioration des conditions de vie au travail des adjoints.

TBSV

« Construit en partenariat avec l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), le tableau de bord de veille sociale recense des indicateurs permettant d'évaluer les conditions de vie au travail dans un service ou un département. Il fournit un constat objectif pour identifier des situations à risques et suivre leur évolution. Il permet aux responsables locaux de prendre les mesures appropriées... »

Cet outil comporte des données de nature à permettre d'identifier et de prévenir les problèmes : effectif réel par rapport à l'effectif implanté, taux d'encadrement, congés non pris, écrêtements sur horaires variables, nombre de jours d'arrêts de maladie

Cet outil ne sera utile que s'il est régulièrement mis à jour et si la direction accepte d'en faire une lecture objective.

Pour le Val d'Oise le TBVS indique, au 1^{er} semestre 2012, les éléments suivants : Nombre d'agents 1432,03 ETP, taux de couverture des effectifs 94,28, nombre de jours d'arrêts de maladie 7685 (soit 5,36 jours par ETP), nombre de jours de congés maladie ≤ à 5 jours 1534,50 contre 942 au cours du dernier trimestre 2011, nombre d'écrêtements des horaires variables 411 contre 318 au dernier trimestre 2011 ...

DUERP

« Ce document est un recensement des risques professionnels réalisé par unité de travail. Les risques sont ensuite évalués et hiérarchisés pour définir des mesures de prévention. Le rôle des agents est essentiel à toutes les étapes du processus : identifier les dangers, étudier les conditions d'exposition ... »

Pour le Val d'Oise, les risques psychosociaux restent les plus importants.

Pour FO DGFIP, c'est n'est qu'une fois que tous ces outils seront en place que nous verrons si les raisons profondes de la soudaine préoccupation de la Direction Générale sur la qualité des conditions de vie au travail des personnels se situent ailleurs que dans la satisfaction d'une obligation légale.

Traiter les conséquences de la dégradation des conditions de vie au travail c'est bien, mais s'attaquer aux causes serait mieux.

Ce qui aurait pu être un véritable « plus » dans une situation stabilisée au regard des effectifs est malheureusement condamné d'avance à ne rester qu'un palliatif !!!

Démarche stratégique

La direction nous a présenté la démarche stratégique voulue par le ministre. Elle porte sur le périmètre et la signification même de la DGFIP. Elle est basée sur une réflexion et des propositions des cadres.

Pour le Val d'Oise un collège des chefs de services a été réuni le 12 novembre dernier et ses travaux ont fait l'objet de propositions qui ont ensuite été présentées à la réflexion des agents.

FO DGFIP regrette que les représentants du personnel n'aient pas été destinataires du compte rendu des ateliers avec les chefs de services.

Sur notre demande insistante, la Direction Locale nous a révélés quelques propositions faites par les chefs de services :

- Rapprochement des services SPF/enregistrement et FI Gestion ;
- Poursuite de la réforme du rapprochement SIP/CDIF ;
- Réorganisation des SIE ;
- Transfert du recouvrement de l'impôt des Trésoreries de proximité et spécialisées « impôts » vers les services d'assiette ;
- Transfert du recouvrement de l'impôt des Trésoreries mixtes situées en zone urbaine vers les SIP sans maintien d'un accueil fiscal de proximité ;
- Regroupement de la gestion hospitalière au sein de trésoreries spécialisées ;
- Atteindre une taille de 8-10 agents pour les trésoreries spécialisées SPL

.....

FO DGFIP constate que les chefs de services et les chefs de postes, face à la réduction continue des effectifs sont amenés à proposer des solutions qui vont aller dans le sens de la Direction Générale pour encore plus de suppressions d'emplois.

C'est pourquoi FO DGFIP, comme pour les EDD et le DOS en son temps estime que les agents de quelque grade qu'ils soient n'ont pas à cautionner la destruction programmée de notre administration.

CDI orphelins (CDI sans trésorerie de résidence)

CDI	Trésorerie		Nom du SIP	Date de création
	Nom Trésorerie	Impôts (I) Mixte (M)		
St Leu	St Leu/Franconville	M	St Leu	01/01/2014
	Beauchamps/Taverny	M (avec hôpital)		
Argenteuil Ext	Cormeilles	M	Argenteuil Ext	2014
Ermont Est	Enghien	I	Non défini	Sans objet
Garges Est	Gonesse	M	Non défini	Sans Objet
Garges Ouest	Villiers Le Bel	M	Non défini	Sans Objet
	Ecouen	M		

La Direction Locale a fait un point d'information aux représentants du personnel.

Le service recouvrement des Trésoreries de St Leu – Franconville et de Beauchamp – Taverny sera transféré au SIP de St Leu au 1^{er} janvier 2014.

FO DGFIP regrette que ces modifications de structures n'aient pas été préalablement soumises au CTL alors qu'une information à destination des chefs de postes concernés était faite 10 jours plus tôt. Encore une impasse sur le dialogue sociale !!!

FO DGFIP a relayé auprès de la direction locale les interrogations des agents :

- Que devient le SPL de la T. de St Leu – Franconville et celui de la T. de Beauchamp – Taverny ?
- Volontariats des agents
- Indemnités de restructuration ...

La Direction Locale nous indique avoir posé ces questions à la Direction Générale afin de vérifier si le dispositif existant est toujours d'actualité ... !!!!!

Pour ce qui concerne le SIP d'Argenteuil Extérieur qui impacte le service recouvrement de la Trésorerie de Cormeilles en Paris, la direction nous informe que la date n'est pas encore arrêtée car une réflexion concernant l'accueil est en cours (passerelle – configuration accueil).

Travaux CFiP de Cergy

La direction locale a présenté aux représentants du personnel la première phase de la démarche ergonomique (3^{ème} étage du bâtiment A et 2^{ème} étage du bâtiment C)

La démarche ergonomique a été initiée dès la mi-septembre avec les services pressentis dans le cadre de l'étude de faisabilité pour rejoindre le 3^{ème} étage du bâtiment A (équipe de commandement du pôle GF, divisions de la fiscalité des particuliers, de la fiscalité des professionnels et du recouvrement forcé et du contrôle fiscal ainsi que la cellule CSP FI) et au 2^{ème} étage du bâtiment C (2 CH, CDFIP et division des missions domaniales).

Dans un premier temps, elle a consisté en une phase de diagnostic (analyse de l'existant et des besoins sous-jacents) dont les résultats ont été présentés en comité de pilotage (12 octobre) et en comité de suivi (23 octobre).

Sur la base des enseignements de ce diagnostic, la phase de simulation a été engagée avec les services concernés par une installation au 2^{ème} étage du bâtiment C.

Les groupes de simulation associant les ergonomes, le chef de projet de la démarche ergonomique pour la DDFiP, les chefs de service concernés et certains de leurs agents ont été organisés (4 réunions, 1 de simulation fonctionnelle, 3 de simulation spatiale).

Les résultats de ces travaux ont été présentés en comité de pilotage (8 novembre) et en comité de suivi (9 novembre) puis au CHSCT du 22 novembre.

Cette phase de simulation va désormais se poursuivre, à compter du 12 décembre et jusqu'au 8 janvier, en vue de la définition du macro-zoning du 3^{ème} étage du bâtiment A.

Les résultats de cette 2^{ème} phase de simulation seront présentés en comité de pilotage (10 janvier) et en comité de suivi (11 janvier).

Ils seront ensuite soumis au premier CHSCT de 2013 puis en CTL. Le projet de macro-zoning sera donc également évoqué à cette occasion.

Les travaux sur les deux étages concernés devraient ainsi pouvoir démarrer début avril 2013.

Révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

La direction a fait un point d'information aux représentants du personnel.

Cette réforme concerne en premier lieu les locaux professionnels à l'exception des établissements industriels.

La méthode d'évaluation a été simplifiée, une grille tarifaire au m² sera établie par catégorie de locaux et par secteur d'évaluation.

La révision s'appuie sur un système déclaratif où seront renseignés les éléments nécessaires à l'évaluation du local. (papier ou internet)

L'envoi des déclarations se fera mi-février 2013. Le traitement des déclarations se fera par lecture optique ! ! !

L'analyse du rapport réalisé suite à l'expérimentation menée en 2011 a conduit à inscrire un certain nombre d'aménagements dans la loi de finances rectificative du 16 août 2012 :

- décalage d'un an des opérations de généralisation de la révision : la campagne déclarative débutera mi-février 2013, les travaux des commissions communales se dérouleront en 2014 et la prise en compte des nouvelles valeurs locatives sera effective pour l'établissement des bases de l'année 2015 ;
- extension du dispositif correctif des valeurs locatives révisées à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- exclusion de la définition du dispositif correctif des locaux industriels évalués selon la méthode comptable ;
- mise en place d'un dispositif de lissage sur 5 ans des variations de cotisation pour les locaux enregistrant une évolution de cotisation d'au moins 200 € et d'au moins 10% par rapport à la cotisation qui aurait été établie en l'absence de révision.

Pour le Val d'Oise, la révision concerne près de 40 000 locaux professionnels qui appartiennent à environ 20 000 propriétaires.

Une action de communication externe vers les collectivités locales et les professionnels a été réalisée par voie de courrier début novembre 2012 ainsi que lors d'une réunion de présentation le 28 novembre dernier.

En interne, la communication auprès des services sera effectuée au prochain collège des chefs de services (décembre 2012).

Une réunion d'information a été organisée le 23 novembre auprès des personnels en charge de la mission d'évaluation des locaux professionnels.

Le pilotage et l'assistance aux propriétaires seront assurés par la division de la fiscalité des particuliers du pôle de gestion fiscale.

Une cellule d'assistance dédiée concentrera au niveau départemental les travaux de révision.

Questions diverses

Point sur l'accueil des SIP de Cergy

Suite aux différentes réunions organisées en septembre et octobre 2012 avec les chefs de services des SIP de Cergy un document a été établi pour modifier le protocole d'accueil.

Pendant la période des échéances, l'accueil a été renforcé par un EDRA et un ERD, la fermeture a été anticipée.

Le 13 décembre, une nouvelle réunion est organisée avec les chefs de services pour finaliser les modalités de mise en œuvre du protocole. Celui ci sera ensuite présenté aux agents.

FO DGFIP regrette une nouvelle fois que les agents ne soient pas associés aux discussions comme nous l'avons demandé à la direction le 17 septembre 2012.

Préparation à l'oral concours d'inspecteur

FO DGFIP a demandé à la direction qu'il puisse être organisé une préparation à l'oral du concours d'inspecteurs à destination des « faux externes ». Nous avons précisé, qu'avant la fusion cette possibilité existait.

Dans le département deux agents sont concernés

La direction locale doit se renseigner auprès du pôle départemental de la « formation professionnelle » sur la faisabilité de cette formation.

A ce jour nous n'avons toujours pas de réponse (14/12/12) ; les oraux auront lieu dans la semaine du 14 au 18 janvier 2013.

Prime de caisse

Deux agents d'une trésorerie se sont vus demander le remboursement de leur prime de caisse par application d'un texte semble - t - il méconnu de la direction (poste de moins de cinq agents, pas de prime de caisse).

FO DGFIP est intervenu auprès du DDFIP du Val d'Oise pour demander la remise définitive de cette somme.

La direction n'a pas voulu accorder cette remise.

Seul petit geste, le prélèvement de la prime (92 et 93 €) sur le traitement des deux agents concernés ne se fera pas en décembre !!! mais sur 2013.

FO DGFIP regrette que la direction n'ait pas accordé la remise de ces deux petites sommes (pour elle) mais si importantes pour les deux agents concernés.

Scannage 2042

FO DGFIP a demandé à la direction si le scannage des 2042 était encore dans les « tuyaux » pour 2013.

La direction n'a pas pu répondre à notre question.

En conclusion de ce compte rendu, pour FO DGFIP les réunions de CTL sont de plus en plus des « grands messes » dans lesquelles la direction donne « au goutte à goutte » des informations aux représentants des personnels, qu'elle a déjà grandement diffusées dans le réseau.

« curieuse conception du dialogue social »

Les représentants FO en CTL

**P. BOUARD – F. CORDIER – AM . LE BAIL
V.REDARCE – CH. SZALENIEC**

